



**MAIRIE DE LUDESSE**

1, place Robert-Tacheix  
63320 LUDESSE

**N° INSEE 63199**

**DELIBERATION N° 2023/01/10**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal du 22 FEVRIER 2023**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	11	02	00	00	11	11	00	00

Date de convocation : 14 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février, à 19h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

**Présents** : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

**Absents avant donné pouvoir** : FLATRES Corinne donne pouvoir à BENDAIJOU DURIN Justine, GIET Christopher donne pouvoir à RABY Michel.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mme JAMOT Virginie.

**Objet : ABANDON PROJET AMENAGEMENT PLACE DU CHANVRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la place du Chanvre. Ce projet avait fait l'objet d'attribution de subventions en 2021 (DETR, FIC, Région Auvergne Rhône Alpes).

La commune n'ayant pas l'emprise totale des parcelles concernées par le projet, le Conseil Municipal avait souhaité stopper le projet.

Par délibération en date du 28/06/2022, le Conseil Municipal avait mandaté un avocat pour apporter une réponse au conseil de l'entreprise fournisseur d'un terrain multisport, en litige sur ce dossier.

Le fournisseur n'ayant pas donné suite à la procédure intentée par l'avocat de la commune, il convient de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal de Ludesse, après en avoir délibéré :

Par ....11 voix pour, ....0 voix contre, ....0 abstention,

- Décide d'abandonner le projet d'aménagement de la place du Chanvre dans l'état actuel des choses ;
- Mandate Monsieur le Maire pour toutes démarches nécessaires concernant cette affaire ;
- Charge Monsieur le Maire de prévenir les financeurs de l'abandon du projet et donc d'annuler les subventions correspondantes DETR 2021 – FIC 2021 – Région Auvergne Rhône Alpes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Ludesse, le 23 février 2023

Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publié le :

Mis en ligne le 08/03/2023

